

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DE BUREAU

DU MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022

Lieu : Ressourcerie - Menneval

Présents :

Monsieur Laurent BEAUDOUIN, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président « Finances »

Monsieur Jean-François BERNARD, Communauté de Communes Pays de Honfleur / Beuzeville

Monsieur Valéry BEURIOT, Intercom Bernay Terres de Normandie, Vice-Président « Économie circulaire et réduction des déchets »

Monsieur Jean-Luc DAVID, Intercom Bernay Terres de Normandie

Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Président

Monsieur Jean-Claude HOUSSARD, Communauté de communes Honfleur Beuzeville

Monsieur Pierre LEGROS, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge, Vice-Président « Gestion des plateformes multifilières et des quais de transfert »

Excusés :

Monsieur Thierry ROMERO, Interco Normandie Sud Eure

Absent :

Monsieur Dominique LEVASSEUR, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Louis MADELON, Intercom Bernay Terres de Normandie

Secrétaire de séance : Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE,

Assistaient à la réunion :

Monsieur Frédéric PERSON, Directeur Général des Services

Monsieur Gilles MAROUARD, Responsable Exploitation

Madame Nora GOSSET, Responsable Ressources Humaines

Madame Marion PESNAUD, Responsable Communication

Monsieur Romain ADOLPHE, Chargé de communication

Monsieur Bertrand PECOT, Communauté de Communes Roumois Seine – Vice-Président « déchèteries »

Monsieur Bertrand SIMON, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle – Vice-Président CETRAVAL

Monsieur André TIHY, Communauté de Communes Pont-Audemer / Val de Risle

Madame Marie-Lyne VAGNER, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Présidente « tri sélectif »

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE, Intercom Bernay Terres de Normandie – Vice-Président « ressourcerie »

Monsieur Jean-Louis VILA, Intercom Bernay Terres de Normandie

Madame Cécile VILLEY, Communauté de Communes Lieuvin Pays d'Auge

Madame Christine VAN DUFFEL, Communauté de Communes Roumois Seine

Madame Gwendoline PRESLES, Communauté de Communes Roumois Seine

Monsieur Jean-Claude PROVOST, Interco Normandie Sud Eure

Monsieur Gilles ALLEAUME, Responsable Systèmes d'informations

Monsieur Sébastien FABRE, Responsable CETRAVAL

Madame Mélina FAUCHEUX, Responsable adjointe CETRAVAL

Madame Justine HAMON, Chargée de projet

Madame Brigitte JOBEY, Gestionnaire Budgétaire et comptable

Madame Marlène Cordey, Gestionnaire aux Affaires Générales

Le quorum étant atteint, Monsieur Jean-Pierre DELAPORTE, Président ouvre la séance à 10 heures 30.

ÉTAT DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT DEPUIS LA SÉANCE DU 22 JUIN 2022

Douze décisions sont présentées en séance. Aucune précision n'est demandée.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA RÉUNION DE BUREAU DU 22 JUIN 2022

Le procès-verbal est approuvé, sans modification, en séance.

PROJETS DE DÉCISIONS DU BUREAU

LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN APPEL D'OFFRE OUVERT POUR UN MARCHÉ ALLOTI « FOURNITURE D'UNE UNITÉ DE DECONDITIONNEMENT ET D'HYGIENISATION DES DECHETS ALIMENTAIRES, AINSI QU'UNE UNITÉ DE LAVAGE DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE »

Monsieur Person présente le dossier et précise que celui relatif au transfert de compétences de la collecte des déchets alimentaires sera présenté au comité syndical du 21 septembre. Il craint qu'avec l'obligation du tri à la source des biodéchets dès 2024, un grand nombre de projet de créations de sites de déconditionnement et hygiénisation soit en cours sur le territoire français. Afin d'anticiper la commande, il est donc proposé de lancer, dès le mois de septembre 2022, la consultation relative à un marché alloti de fourniture d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des déchets alimentaires, ainsi qu'une unité de lavage des points d'apport volontaire.

Il précise que ce marché ne serait ensuite notifié qu'à l'issue du transfert effectif de compétence, attendu au mois de janvier 2023.

Les membres du bureau décident à l'unanimité d'approuver cette décision.

Vu la délibération des membres du Comité Syndical du 23 septembre 2020, rendue exécutoire le 29 septembre 2020, définissant les délégations accordées aux membres du comité syndical, aux membres du Bureau et au Président ;

Ayant connaissance des besoins de la collectivité ;

Ayant entendu l'exposé du Président ;

Les membres du bureau syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décident :

Article 1 : D'autoriser le Président ou son représentant à lancer une consultation en appel d'offres ouvert pour un marché alloti de fourniture d'une unité de déconditionnement et d'hygiénisation des déchets alimentaires, ainsi qu'une unité de lavage des points d'apport volontaire.

Article 2 : Le marché débute à compter de sa notification.

Article 3 : D'inscrire les crédits nécessaires aux acquisitions au compte 2158.

Article 4 : D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires en exécution de la présente décision.

PRÉSENTATION DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Les différents dossiers suivants sont présentés en séance à savoir :

DECISION MODIFICATIVE N°1

Cette partie fait office, tant de compte rendu de la réunion de bureau, que de compte rendu de la commission finances. Elle vous sera envoyée en parallèle.

RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

M. Fabre présente le dossier et fait un rapport de la CCSPL qui s'est déroulée au CETRAVAL le 29 juin 2022 afin de faire un bilan de l'activité de GASEO pour l'année 2021. Il est très satisfait du travail de GASEO et de la production électrique 2021. Il ajoute que la Commission Consultative des Services Publics Locaux a conclu au bon déroulement de la délégation de service et souligne le sérieux technique du délégataire.

M. Delaporte demande si avec l'augmentation du coût de l'électricité, GASEO revend plus cher l'électricité à ENEDIS.

M. Fabre lui répond que les prix sont certainement bloqués.

M. Person ajoute qu'une rencontre avec GASEO est prévue afin de pouvoir discuter avec eux des modalités d'utilisation de la chaleur pour l'hygiénisation de la pulpe organique, pour le projet de traitement des déchets alimentaires.

M. Delaporte ajoute qu'il y sera également question de l'avancement du projet des panneaux photovoltaïques au CETRAVAL.

PROPOSITION DE TRANSFERT DE COMPETENCE RELATIF A LA COLLECTE DES DECHETS ALIMENTAIRES, MODIFICATIONS STATUTAIRES

M. Person présente le dossier et explique que ce projet a déjà été détaillé dans de précédentes réunions. Rien n'a été ajouté au dossier depuis le dernier comité syndical du 29 juin. Afin de mettre en place ce projet, il va être proposé au prochain comité syndical une nouvelle modification des statuts du SDOMODE, intégrant la collecte des déchets alimentaires sur l'ensemble de son territoire. Il ajoute que l'application de ces statuts, rédigés avec les services de la préfecture de l'Eure, devrait être effective dès le début d'année 2023, à l'issue d'une prise de délibération au sein de chaque EPCI adhérent. Ces statuts seraient alors valables jusqu'en 2027, car ils auraient en effet une application transitoire, conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Eure, par courrier du 21 juillet 2022.

MISE EN PLACE D'UNE ETUDE RELATIVE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE COLLECTE VERS LE SDOMODE

M. Person présente le dossier et explique que la modification de statuts pour la collecte des biodéchets a été étudiée avec les services de la préfecture. Il répète que ces statuts seraient alors valables jusqu'en 2027, car ils auraient en effet une application transitoire, conformément à la demande de Monsieur le Préfet de l'Eure. Il ajoute que dans ce même courrier, Monsieur le Préfet encourage le Comité Syndical du SDOMODE à examiner un transfert de la totalité de la compétence collecte vers le syndicat.

M. Delaporte précise : « Je ne veux pas que vous ayez l'impression que l'on vous force la main ! c'est la raison pour laquelle l'étude sera menée avec un transfert de la compétence collecte à la carte »

M. Person ajoute qu'il faut selon lui développer cette compétence en régie, afin de pouvoir mieux maîtriser les collectes. De plus, il souhaite étudier la possibilité d'alimenter les camions de collecte avec du biogaz issus du CETRAVAL.

M. Delaporte précise qu'il est très content de la visite de la préfecture au mois de juillet au sujet du transfert de la compétence collecte des déchets alimentaires. En effet, Monsieur le Préfet a bien compris que ce projet était dans l'intérêt du service public. Dans le même temps, Monsieur le Préfet a précisé que les dérogations successives n'étaient que transitoire et qu'une étude devait être menée par le SDOMODE pour le transfert de toute la compétence collecte.

M. Beuriot intervient pour préciser aux élus que cette visite de la préfecture n'était pas « gagnée d'avance ». Il ajoute qu'il a fallu les convaincre que sans cette nouvelle dérogation, le projet devrait être annulé et que ce serait le territoire qui « paierait les pots cassés. »

M. Simon apprécie que Monsieur le Préfet ait donné son aval avant de partir.

Au sujet du transfert de la compétence collecte, M. Pécot précise que l'étude de la reprise de la compétence collecte en régie est selon lui pertinente, afin de limiter les trop grandes marges que

pourraient appliquer certaines entreprises du privé. Il ajoute qu'il est très important d'offrir la possibilité aux EPCI adhérents de choisir les modalités de transfert de cette compétence. Cependant, selon lui, on se rend compte, dans le cadre de la mise en place de la tarification incitative que même si les EPCI ont eu le choix entre taxe ou redevance, tous ont pour l'instant fait le même choix en préférant la mise en place de la taxe.

M. Beuriot rebondit en précisant qu'à l'Intercom de Bernay, il y a tout type d'habitation et qu'il était nécessaire d'étudier les 2 formules de mise en place de la tarification incitative et d'avoir laissé le choix à chaque EPCI, même si effectivement : « on arrive tous à la même conclusion »

M. Delaporte précise que la collecte et le traitement sont très souvent liés et que cette étude est nécessaire et demandée par Monsieur le Préfet.

M. Beuriot ajoute : « on ne peut pas rêver mieux que ce courrier du préfet, qui nous offre une sécurité, une souplesse et une reconnaissance » Il précise que les EPCI adhérents ont déjà une vision très intégrée du SDOMODE au sein de leurs communautés de communes.

M. Person ajoute : « Ce projet peut sembler conséquent pour le SDOMODE mais on se sent capable de le faire. »

M. Beaudouin demande quand est prévue cette étude.

M. Person répond qu'elle sera réalisée en 2023 et qu'elle durera sans doute « une grosse année ».

M. Delaporte ajoute que cette étude sera réalisée en interne, ainsi elle correspondra mieux à nos attentes.

M. Beaudouin s'interroge : « Est-ce bien raisonnable de faire cette étude en interne avec la charge de travail déjà présente ».

M. Person répond que l'étude réalisée par un prestataire externe pour l'étude du transfert des hauts de quais n'a pas été forcément très pertinente car beaucoup de travail a finalement été réalisé en interne. Il précise qu'une enveloppe budgétaire de 20 000 € sera tout de même proposée pour externaliser une partie de l'étude si nécessaire, notamment sur des questions juridiques.

M. Simon ajoute que le SDOMODE peut prendre contact avec Anthony GESNOUIN de la CC Pont-Audemer Val de Risle qui gère la régie de collecte de la ville et qui pourrait sans doute aider le SDOMODE pour cette étude. Il propose même qu'il soit convié à une réunion de bureau pour en discuter.

ACQUISITION D'UNE PARTIE DES BATIMENTS DE LA SOCIETE ECLAIR'PRIM A MENNEVAL

M. Person présente le dossier et explique que le bâtiment voisin de la Ressourcerie de Menneval est actuellement en vente et qu'il sera proposé au comité syndical du 21 septembre d'étudier les opportunités, pour le SDOMODE, d'acquérir 1/3 de ce bâtiment afin d'y développer ses activités notamment de mise en balle des cartons, d'un atelier de réparation et démantèlement des colonnes d'apport volontaire et du développement des ateliers de la Ressourcerie.

M. Beuriot demande s'il est toujours question de l'achat d'une déchiqueteuse à vêtements afin de les transformer en isolant.

M. Person répond que sur ce projet : « on a fait marche arrière ». En effet il explique que dans la réalité, cette filière est très peu utilisée en isolant, que beaucoup de tissus déchiquetés partent en Asie pour refaire du tissu. Il ajoute que d'autres projets sont à l'étude pour cette filière comme la revente à d'autres ressourcerie ou friperies par exemple.

M. Pécot souhaite que l'on garde tout de même cette idée en tête dans le cas où la fabrication de la laine de roche deviendrait trop onéreuse avec l'augmentation des coûts de l'énergie.

M. Vagner demande pourquoi le SDOMODE n'achète pas l'ensemble du bâtiment au vu du prix proposé.

M. Person lui répond que le montant prévu au budget ne le permet pas et que le SDOMODE n'a pas l'utilité d'acheter plus grand.

M. Vagner lui répond : « on pensait que le bâtiment de la Ressourcerie serait trop grand et on se rend compte déjà que c'est trop petit ! »

M. Van Den Driessche ajoute : "De plus on ne pourra pas construire d'autres bâtiments sur nos parcelles alors je rejoins l'idée de Mme Vagner : « il faut peut-être étudier la possibilité d'acheter plus grand. Peut-être, pouvons demander des aides de l'EPFN pour le financement ? »

M. Delaporte répond : « On y a réfléchi mais on a eu peur de vous proposer un projet trop ambitieux »

M. Beuriot rejoint M. Vagner et M. Van Den Driessche : "Avec la raréfaction des bâtiments pour donner suite à la loi résilience, c'est sans doute une opportunité à saisir. Le SDOMODE pourrait sans doute acheter la totalité même si c'est une année difficile. On peut sans doute demander d'autres aides à l'ADEME ou la Région »

M. Beaudouin demande si l'autre acheteur est prêt à nous céder la totalité ?

Messieurs Delaporte et Person indiquent qu'il n'est ni souhaitable, ni possible de court-circuiter le second acheteur. Il s'est en effet rapproché du SDOMODE avant de faire une offre pour la totalité du bâtiment.

M. Simon alerte : « il ne faudrait pas faire augmenter le prix. On peut peut-être en acheter les 2/3. »

M. Person propose aux élus d'aller visiter le site à la suite de la réunion et d'étudier la possibilité financière de l'achat des 2/3 du bâtiment pour la prochaine réunion du comité syndical.

PROCHAINES RÉUNIONS

Comité Syndical : 21 septembre 2022 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval

Bureau : 5 octobre 2022 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne

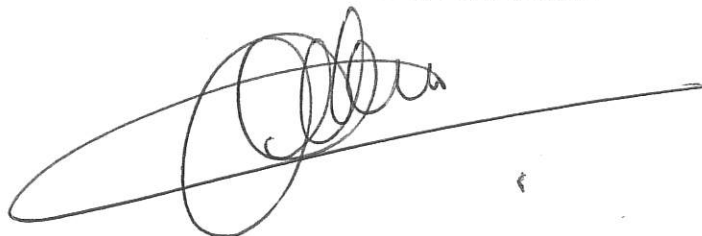
Bureau : 9 novembre 2022 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne

Bureau : 30 novembre 2022 à 9 heures 30 à la salle du conseil municipal de Brionne

Comité Syndical : 14 décembre 2022 à 9 heures 30 à la Ressourcerie de Menneval

Le secrétaire de séance,

Monsieur André VAN DEN DRIESSCHE



Jean-Pierre DELAPORTE

Président du SDOMODE



